

Jean-Baptiste André Godin à Victor Despret, 24 janvier 1872

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 16 (4)

Collation 1 p. (217v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Victor Despret, 24 janvier 1872, consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52679>

Copier

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [24 janvier 1872](#)

Lieu de rédaction Versailles (Yvelines)

Destinataire [Despret, Victor](#)

Lieu de destination Inconnu

Scripteur / Scriptrice [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Description

Résumé Godin informe Despret qu'il possède une carte de l'Aisne avec les lignes de chemins de fer étudiées par l'administration mais qu'il n'a pas avec lui les tableaux comparés du trafic du tracé par Le Nouvion et La Capelle et du tracé par la vallée de l'Oise jusqu'Hirson, tableaux qui se trouvent à Guise. Il le prévient qu'il ne

pourra parler avec lui le lendemain que de manière générale sur le sujet.

Notes

- Destinataire : l'index du registre de correspondance et l'appel de la lettre indiquent « Dupret » au lieu de « Despret ».
- Lieu de rédaction : Versailles d'après le texte de la lettre.

Mots-clés

[Chemins de fer](#)

Lieux cités

- [Aisne \(France\)](#)
- [Hirson \(Aisne\)](#)
- [La Capelle \(Aisne\)](#)
- [Le Nouvion-en-Thiérache \(Aisne\)](#)
- [Oise \(cours d'eau\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

le 26 Janvier 1872

Monsieur Dupret

je bien iu une carte de
l'Institut de l'émission. Les
les trois études sous la
Direction de l'administration
mais je n'ai pas les deux
comptes de la trésorerie
par lequel et la cause
que l'on avait opposé à
une par la Ville de Paris
que je n'avais pas obtenu
une partie des comptes
de ce travail que je demandai
de me prouver dits justes
et où un endroit trouvai
dans la question.

je ne pourrai dans demander
que cette chose que l'on
me n'a pas donné générale
dans cette affaire
pour laquelle

Georges